



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 octobre 2018
Français
Original : anglais

Lettre datée du 29 octobre 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Comme suite à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2409 \(2018\)](#), relative à la situation en République démocratique du Congo, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint un exposé des progrès réalisés aux niveaux politique et technique, au cours de la période du 29 septembre au 26 octobre 2018, vers la tenue des élections du 23 décembre 2018, ainsi que des obstacles entravant la mise en œuvre de l'accord politique du 31 décembre 2016 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) António Guterres



Annexe

Exposé du Secrétaire général sur les progrès réalisés en ce qui concerne le processus électoral et l'application de l'accord politique du 31 décembre 2016 en République démocratique du Congo, au 26 octobre 2018

1. Le présent exposé, qui porte sur les faits survenus en République démocratique du Congo du 29 septembre au 26 octobre 2018, est soumis en application de la résolution 2409 (2018), dans laquelle le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de le tenir informé par écrit tous les 30 jours des progrès réalisés aux niveaux politique et technique vers la tenue des élections du 23 décembre 2018, ainsi que des obstacles qui pourraient se poser dans la mise en œuvre de l'accord politique du 31 décembre 2016.

I. Principaux faits survenus au niveau politique en ce qui concerne le processus électoral et la mise en œuvre de l'accord politique

2. L'évolution de la situation politique a été marquée par les préparatifs des élections du 23 décembre. Depuis la publication, le 19 septembre, de la liste définitive des candidatures aux élections présidentielle et législatives nationales, les partis et groupements politiques préparent la participation à ces scrutins.

3. Après que les candidatures de certaines personnalités de l'opposition à l'élection présidentielle ont été invalidées, et du fait de l'incapacité de Moïse Katumbi, membre d'Ensemble pour le changement, à présenter sa candidature, les partis de l'opposition se sont efforcés de définir un programme commun et de faire bloc autour d'un seul candidat à l'élection présidentielle. Ces efforts ont débouché sur l'organisation, le 29 septembre, d'une manifestation politique par les chefs de sept partis politiques, à savoir Adolphe Muzito (Unis pour la République), Félix Tshisekedi (Union pour la démocratie et le progrès social), Freddy Matungulu (Congo Na Biso), Jean-Pierre Bemba (Mouvement de libération du Congo), Martin Fayulu (Engagement pour la citoyenneté et le développement), et Moïse Katumbi et Vital Kamerhe (Union pour la nation congolaise). Ces dirigeants ont demandé que les élections du 23 décembre soient tenues comme prévu, mais se sont catégoriquement opposés à l'utilisation des machines à voter, et ont appelé de leurs vœux un nouvel examen du fichier électoral en vue de déterminer pourquoi 16 % des électeurs et des électrices avaient été inscrits sans empreintes digitales. De même, ils se sont dits résolus à présenter une seule candidature à la présidence lors des prochaines élections.

4. Beaucoup d'organisations de la société civile ont également émis des réserves quant aux machines à voter. Dans un communiqué daté du 5 octobre, le Comité laïc de coordination a annoncé le lancement d'une campagne d'information et de sensibilisation visant à rejeter l'utilisation de ces machines, souligné qu'il fallait réviser le fichier électoral et mis en garde contre le chaos qui pourrait surgir après les élections. Le même jour, la Conférence épiscopale nationale du Congo a engagé le Gouvernement à appliquer les mesures de confiance énoncées dans l'accord politique du 31 décembre 2016 et exhorté la Commission électorale nationale indépendante à trouver un consensus sur les questions épineuses liées au processus électoral. C'est dans le même esprit que le Président du Conseil national de suivi de l'Accord et du processus électoral, Joseph Olenghankoy, s'est entretenu avec les

parties prenantes afin de promouvoir un consensus sur la question des machines à voter et du fichier électoral.

5. Le 4 octobre, la Commission électorale nationale indépendante a tenu une réunion avec 21 personnes candidates ou représentant des personnes candidates à l'élection présidentielle pour procéder à un échange d'informations et de vues sur le processus électoral. Le Président de la Commission, Corneille Nangaa, a donné à tous les participants l'assurance que cette entité prendrait des mesures afin de répondre aux préoccupations exprimées, notamment en aidant les partis politiques à former leurs observateurs électoraux à l'utilisation des machines à voter. Les participants et participantes sont convenus de continuer de s'employer à résoudre, dans le cadre d'une commission technique, les questions qui suscitent un désaccord.

6. Une réunion de suivi s'est tenue le 10 octobre entre la Commission et les personnalités politiques. Cependant, aucun consensus n'a été trouvé sur le mandat de la commission technique. À l'issue de cette réunion, les candidats à l'élection présidentielle Félix Tshisekedi, Freddy Matungulu, Martin Fayulu et Vital Kamerhe ont publié un communiqué dans lequel ils ont de nouveau exprimé, entre autres, leurs préoccupations au sujet des machines à voter et du fichier électoral, et mis en garde contre le vide constitutionnel qui pourrait s'installer si les élections n'étaient pas tenues le 23 décembre. Par la suite, MM. Tshisekedi, Matungulu, Bemba, Fayulu, Katumbi et Kamerhe ont, dans une déclaration publiée le 11 octobre au nom de l'opposition politique congolaise, réaffirmé qu'ils avaient la ferme volonté de participer à des élections crédibles, transparentes et ouvertes à toutes et à tous le 23 décembre, condamné « l'attitude dédaigneuse » du Président de la Commission et appelé le peuple congolais à se mobiliser et à exiger l'utilisation de bulletins de vote en papier en lieu et place des machines à voter. Dans un communiqué daté du 15 octobre, neuf autres personnes candidates à l'élection présidentielle (Jean-Philibert Mabaya, Joseph Mba Maluta, Marie-Josée Ifoku, Tryphon Kin-Kiey Mulumba, Noël Tshiani, Radjabho Tebabho Soborabo, Seth Kikuni, Sylvain Masheke et Théodore Ngoy) ont également rejeté l'utilisation des machines à voter, demandé un audit de la procédure de passation de marchés pour l'achat des machines à voter, ainsi que la radiation du fichier électoral de toutes les personnes qui avaient été inscrites sans empreintes digitales.

7. Le 19 octobre, le Président de la République démocratique du Congo, Joseph Kabila, a présidé une réunion tenue avec les personnalités du Gouvernement, les députés, le Conseil national de suivi de l'Accord et du processus électoral et la Commission électorale nationale indépendante pour discuter des progrès accomplis en ce qui concerne le processus électoral.

8. De son côté, le Front commun pour le Congo a renforcé les activités qu'il mène à l'appui de son candidat à l'élection présidentielle, Emmanuel Ramazani Shadary. Le 1^{er} octobre, M. Ramazani Shadary est revenu d'une visite qu'il avait effectuée en Afrique du Sud au cours de laquelle il avait rencontré le Président de l'Afrique du Sud, Cyril Ramaphosa, de hautes personnalités du Gouvernement et les dirigeants de l'African National Congress afin de discuter, entre autres sujets, du processus électoral en République démocratique du Congo.

II. Principaux faits survenus sur le plan électoral concernant l'application de l'accord politique

A. Évolution de la situation électorale

9. L'affichage des listes électorales provisoires a commencé le 3 septembre dans certains bureaux de la Commission électorale nationale indépendante et s'est progressivement poursuivi dans les autres bureaux pendant une période de 30 jours. Cependant, en raison de problèmes techniques, les 171 bureaux n'ont pas tous publié les listes provisoires, et le rythme de la publication a été lent au niveau des bureaux de vote. Le 4 octobre, le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'intérieur, Henri Mova Sakanyi, a organisé une réunion sur la participation des femmes au processus électoral, durant laquelle il s'était engagé à renforcer la sécurité des candidates.

10. Le 4 octobre, la Commission a reçu 20 conteneurs renfermant environ 11 900 machines à voter livrés au port de Matadi. Elle a déclaré que les machines à voter restantes devraient arriver dans de multiples cargaisons aux ports de Matadi, de Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) et de Mombasa (Kenya) d'ici au 5 novembre. Le Vice-Président de la Commission a annoncé le 12 octobre que le Gouvernement avait effectué un décaissement de 56 millions de dollars supplémentaires au profit de la Commission, ce qui porte le montant total déboursé à plus de 300 millions de dollars sur les 432 millions prévus pour les élections.

11. La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo a continué de fournir une assistance technique à la Commission. Par l'intermédiaire de ses bureaux extérieurs, qui couvrent 18 des 26 provinces, elle a apporté un appui consultatif à la Commission dans le domaine de l'entreposage, de la gestion des données, ainsi que de l'élaboration et de l'application de stratégies et de procédures de formation de 440 000 membres du personnel de bureau de vote. Elle a également aidé la Commission à promouvoir la participation des femmes et mis en place des programmes de formation sur le réseautage et les moyens de renforcer les compétences des candidates en matière de communication.

B. Restrictions touchant l'espace politique et violences liées à l'application de l'accord politique dans le contexte des élections

12. Les restrictions de l'espace démocratique se sont maintenues, à quelques exceptions près. Plusieurs manifestations publiques ont été interdites par les autorités congolaises, et de nombreux cas d'arrestations arbitraires et d'intimidations liés à l'exercice des libertés fondamentales ont été signalés.

13. Une manifestation organisée par Lutte pour le changement le 1^{er} octobre à Kananga (Kasaï-Central) et un rassemblement de l'opposition tenu à Kinshasa le 29 septembre se sont déroulés dans la sérénité. La Conférence épiscopale nationale du Congo a salué la manifestation pacifique organisée à Kinshasa, qu'elle a qualifiée de signe positif et encourageant. Cependant, le 13 octobre, à Lubumbashi (Haut-Katanga), les autorités locales sont revenues sur la décision qu'elles avaient initialement prise d'autoriser un rassemblement d'Ensemble pour le changement, alléguant des raisons de sécurité.

14. De leur côté, les groupes de l'opposition et les organisations de la société civile ont dénoncé l'utilisation abusive, par l'Alliance pour la majorité présidentielle, des ressources de l'État, notamment les médias et les services de sécurité, à des fins de

précampagne, tandis que les autorités provinciales auraient facilité l'organisation d'activités de communication en faveur du Front commun pour le Congo.

15. Les restrictions imposées à la liberté d'expression ont continué de susciter des préoccupations, de nouveaux épisodes ayant été signalés. Les 29 et 30 septembre, des journalistes ont été intimidés à Bukavu (Sud-Kivu) et à Kisangani (Tshopo) dans l'exercice de leurs fonctions. En outre, l'accès aux médias est demeuré sujet à des restrictions, et à Lisala (Mongala), les autorités auraient suspendu des programmes diffusés par des stations de radio locales qui seraient affiliées à l'opposition politique.

C. Mesures de confiance

16. Aucun progrès n'a été fait dans l'application des mesures de confiance énoncées dans l'accord politique du 31 décembre 2016. Selon le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme, aucun des prisonniers politiques dont les cas ont été évoqués dans l'accord n'a été libéré, et au moins 130 prisonniers politiques, notamment des journalistes, des militants de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme, sont toujours en détention. En revanche, le Gouvernement a affirmé qu'aucun prisonnier politique ne demeurerait en détention et que certaines personnalités politiques purgeaient des peines pour avoir commis des infractions pénales. Le 10 octobre, le procès de Moïse Katumbi pour recrutement de mercenaires a repris à la Cour de cassation, mais a été suspendu par la suite pour des motifs de procédure.

III. Exercice de bons offices aux fins de l'application de l'accord politique

17. Durant la période considérée, ma Représentante spéciale a rencontré séparément plusieurs personnes candidates à l'élection présidentielle afin de favoriser une participation utile au processus électoral. Dans le même esprit, elle s'est entretenue avec Néhémie Mwilanya Wilondja, Directeur de cabinet du Chef de l'État et Président du Comité stratégique du Front commun pour le Congo, et a tenu des consultations avec les ambassadeurs des pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe en poste à Kinshasa. Les discussions avec ces parties prenantes ont porté notamment sur le renforcement de la confiance dans le processus électoral, l'accent ayant été mis sur les moyens de surmonter le désaccord lié aux machines à voter, sur l'intégrité du fichier électoral et sur l'application des mesures de confiance prévues dans l'accord politique du 31 décembre 2016.

18. Au niveau régional, mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs a poursuivi le dialogue avec les principaux pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région afin d'appuyer le processus politique et électoral congolais.

19. Les organisations régionales ont également continué de mener des activités de sensibilisation. À la neuvième réunion du Mécanisme régional de suivi de l'application de l'Accord-cadre, tenue à Kampala, le 8 octobre, les chefs d'État de la région ont « engagé le Gouvernement de la République démocratique du Congo et toutes les parties prenantes nationales à continuer de s'employer à créer des conditions favorables à la tenue d'élections crédibles, pacifiques et ouvertes à toutes et à tous le 23 décembre, dans le respect intégral de l'accord du 31 décembre 2016 ». Sur invitation des autorités congolaises, la Commission de l'Union africaine et la Communauté de développement de l'Afrique australe s'apprêtent à déployer des observateurs électoraux.

IV. Observations

20. Je me félicite des progrès constants accomplis dans l'application du calendrier électoral et du fait que toutes les parties prenantes nationales participent activement au processus électoral, dans l'esprit de l'accord politique du 31 décembre 2016. Cette situation reflète la volonté du peuple congolais de choisir ses dirigeants et dirigeantes dans le cadre d'élections crédibles et pacifiques le 23 décembre 2018, lesquelles doivent déboucher sur la toute première passation démocratique du pouvoir dans le pays.

21. Je suis préoccupé par le niveau de méfiance ressenti par les personnalités de la société civile et les partis politiques à l'égard des organismes de gestion des élections et des éléments clefs du processus électoral, comme en témoignent leur rejet des machines à voter et leur manque de confiance dans le fichier électoral, deux thèmes qui sont devenus un point de ralliement pour l'opposition. Je me félicite des consultations entamées le 4 octobre entre la Commission électorale nationale indépendante et les personnes candidates à l'élection présidentielle. Je reste convaincu de la possibilité de trouver un terrain d'entente par le dialogue, et j'exhorte toutes les parties prenantes nationales à mettre de côté leurs intérêts partisans et à œuvrer à dégager un consensus sur la voie à suivre.

22. Les informations selon lesquelles le Gouvernement continuerait d'imposer des restrictions touchant l'espace politique, que les activistes politiques et les défenseurs des droits de l'homme seraient intimidés et qu'ils n'auraient pas accès aux médias publics sont tout aussi inquiétantes. Ces entraves nuisent à la création de conditions propices à des élections crédibles et pacifiques. Je salue la retenue dont ont fait preuve les militants des partis d'opposition et les services de sécurité durant les réunions organisées par l'opposition le 29 septembre à Kinshasa, et souligne qu'elle doit être la norme. J'engage donc de nouveau les autorités nationales à lever l'interdiction de toute manifestation publique et à défendre la liberté d'expression et le droit de réunion pacifique des citoyens congolais.

23. À moins de deux mois des élections, le processus électoral est entré dans une phase cruciale. La confiance dans son équité ainsi que dans la crédibilité des scrutins est une condition essentielle à l'acceptation des résultats. Il faut d'urgence prendre des mesures pour renforcer la confiance des principales parties prenantes, conformément aux dispositions de l'accord politique du 31 décembre 2016. La libération des prisonniers politiques et des prisonniers d'opinion serait une mesure positive en ce sens. À cet égard, j'encourage les acteurs régionaux à continuer d'appuyer le processus politique et électoral en République démocratique du Congo et à rester engagés durant la période postélectorale.

24. Je salue l'engagement pris par les autorités congolaises de financer intégralement le processus électoral au moyen de ressources nationales et leur demande de veiller à ce que les décaissements au profit de la Commission électorale nationale indépendante soient effectués en temps voulu et en toute transparence. Je rappelle que l'ONU est prête à apporter un appui technique et logistique à la Commission dans la perspective des prochaines élections, comme l'a demandé le Conseil de sécurité.